



Direction des Ressources Humaines
SC/ST/NS - 2024

DECISION N°107/2024
Portant ouverture d'un concours sur titres
en vue de la nomination d'infirmiers en soins généraux 1er grade

La Directrice du Centre Hospitalier de Montpon,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière,

Vu l'avis du concours externe sur titres publié sur le site de l'ARS en date du 24 juin 2024 et sur le site interne de l'établissement en date du 24 juin 2024

Décide

Article 1^{er} : Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Montpon en vue de pourvoir **2 postes d'infirmiers en soins généraux 1^{er} grade.**

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code.

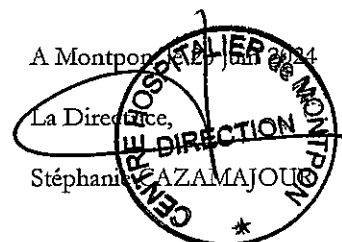
Article 3 : Les candidatures devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines **au plus tard le 20 août 2024.**

A l'appui de leur demande, les candidats devront **IMPERATIVEMENT** fournir :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies,
- Les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné aux articles 4 des décrets du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- Une copie de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'union européenne,
- L'inscription à l'ordre des infirmiers,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3).

Article 4 : La faisant fonction de Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Tout recours contentieux contre la présente décision doit parvenir au Greffe du Tribunal Administratif par courrier (9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX) ou directement via l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr , dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification.



Destinataire :
Affichage